

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU TARN-AMONT

1^{ER} DÉCEMBRE 2022 – VERRIÈRES

Gestion de la sécheresse par les DDT(M)

Cyrielle Puech – DDT de l'Aveyron

Chargée de la gestion des prélèvements – piscicultures – barrages/plans d'eau

cyrielle.puech@aveyron.gouv.fr

Étienne Carrot et Anne Gély – DDT de la Lozère

Responsable de l'unité « eau » et chargée de missions « gestion intégrée de l'eau »

etienne.carrot@lozere.gouv.fr et anne.gely@lozere.gouv.fr

GESTION DE LA SÉCHERESSE PAR LES DDT(M)

Plan de l'intervention

- Organisation actuelle de la gestion de la sécheresse (arrêtés cadres départementaux)
- Gestion de l'étiage 2022 (arrêtés temporaires départementaux)
- Évolution de l'organisation de la gestion de la sécheresse à compter de l'étiage 2023 (arrêté cadre interdépartemental et arrêtés temporaires départementaux)

ORGANISATION ACTUELLE DE LA GESTION

Arrêtés cadres

- Arrêté cadre interdépartemental du bassin du Tarn (ACI Tarn) du 8 juin 2016
- Arrêté cadre du département de l'Aveyron (ACD 12) du 7 août 2018
- Arrêté cadre du département du Gard (ACD 30) du 2 juillet 2018
- Arrêté cadre du département de la Lozère (ACD 48) du 8 août 2012

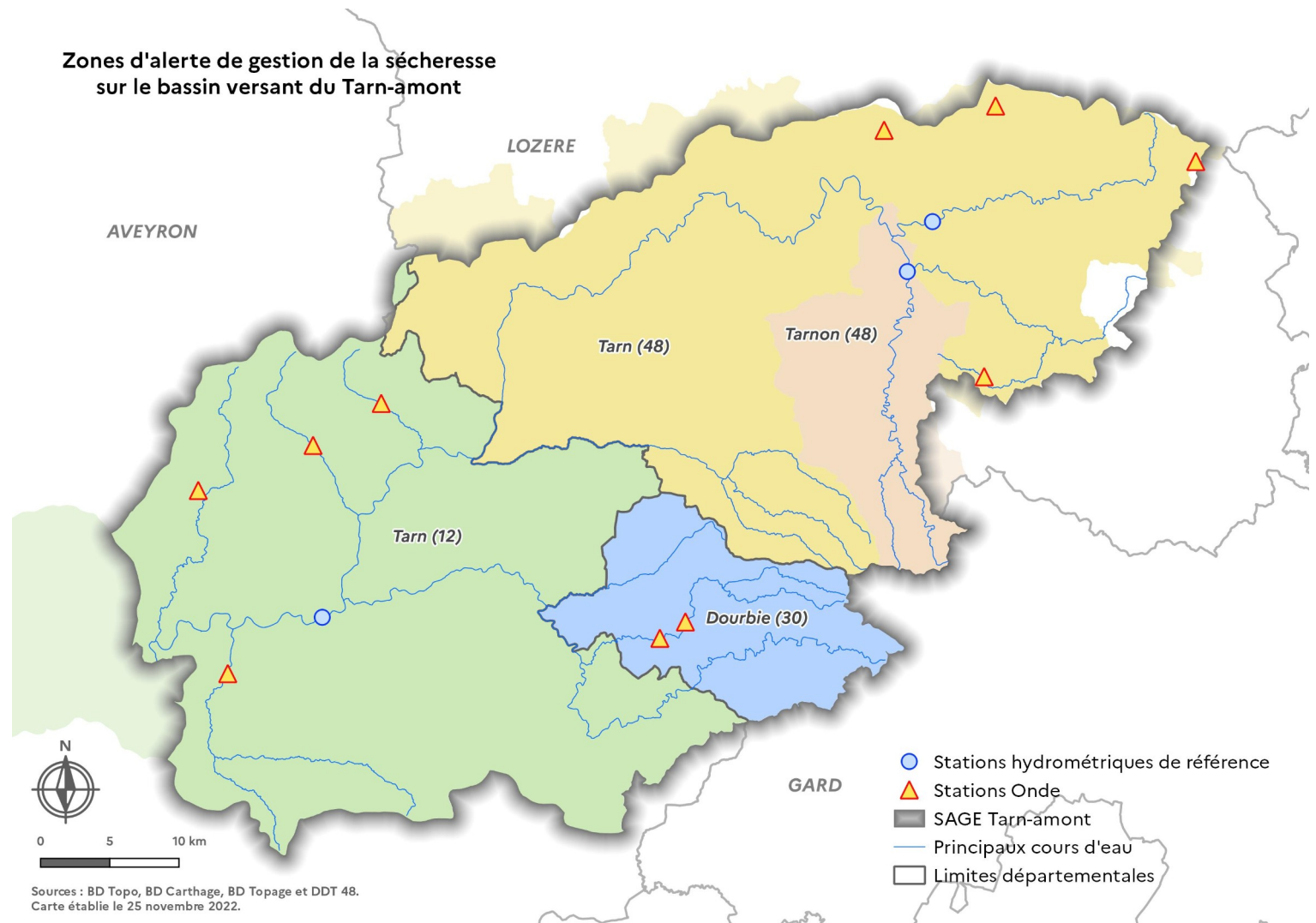
ORGANISATION ACTUELLE DE LA GESTION

Gouvernance

- ACI Tarn : pas d'instance dédiée
- ACD 12 : comité de suivi de la ressource
+ cellule de crise
- ACD 30 : comité de suivi de la sécheresse
- ACD 48 : comité « sécheresse »
+ cellule de veille (hors ACD 48)

ORGANISATION ACTUELLE DE LA GESTION

Zones d'alerte sur le bassin du Tarn-amont



ORGANISATION ACTUELLE DE LA GESTION

Zones d'alerte sur le bassin du Tarn-amont

Zones d'alerte	Stations hydro-métriques	Niveaux de gravité et débits seuils				Mesures de restriction
		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	
48_Le Tarn	Le Tarn à Bédouès	610 l/s	410 l/s	280 l/s	200 l/s	Cf. ACD 48
48_Le Tarnon (hors Mimente)	Le Tarnon à Florac	170 l/s	130 l/s	100 l/s	80 l/s	
12_Le Tarn	Le Tarn à Millau	8 800 l/s	7 000 l/s	6 300 l/s	5 500 l/s	Cf. ACD 12
30_La Dourbie	Suivi ZA_12_Le Tarn				Cf. ACD 30	

ORGANISATION ACTUELLE DE LA GESTION

Déclenchement des mesures de restriction

- Franchissement des débits seuils au niveau des stations hydrométriques de référence
- Écoulements visibles / non visibles sur les stations de l'Observatoire national des étiages (Onde)
- Données de Météo-France
- Informations de l'ARS
- Cohérence interdépartementale par bassin
- Données de terrain...

GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

Une sécheresse précoce et prolongée

Rapport à la normale de référence 1991-2020
des cumuls mensuels de précipitations agrégées

Septembre 2021 à novembre 2022



Aveyron



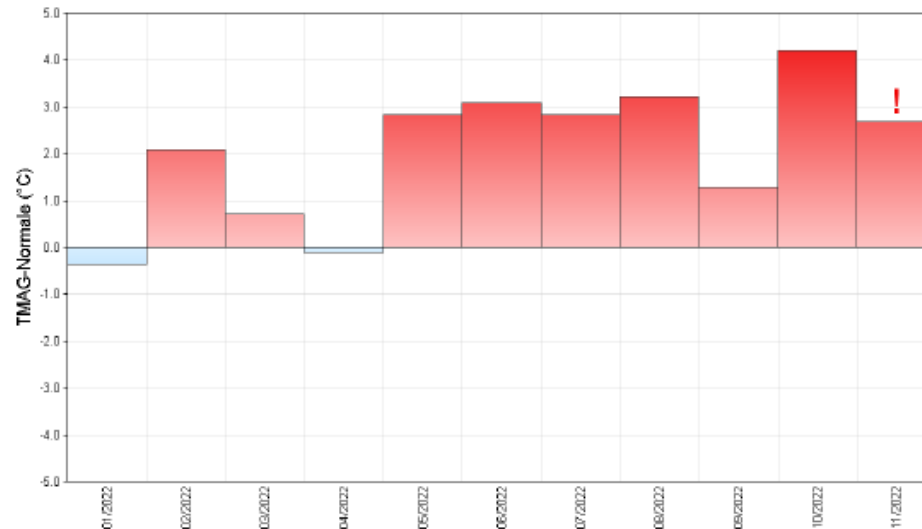
Lozère

GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

Une sécheresse précoce et prolongée

Écart à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 de la température moyenne agrégée

Janvier 2022 à novembre 2022



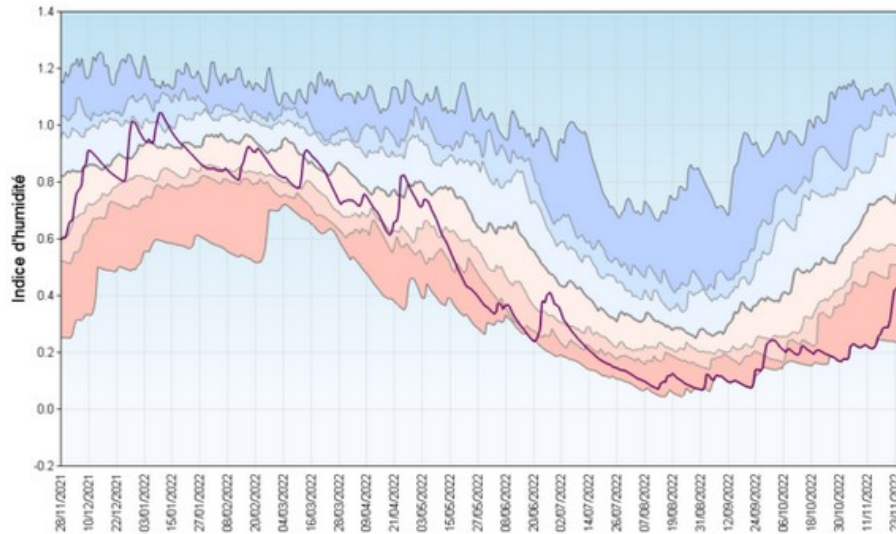
Aveyron

GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

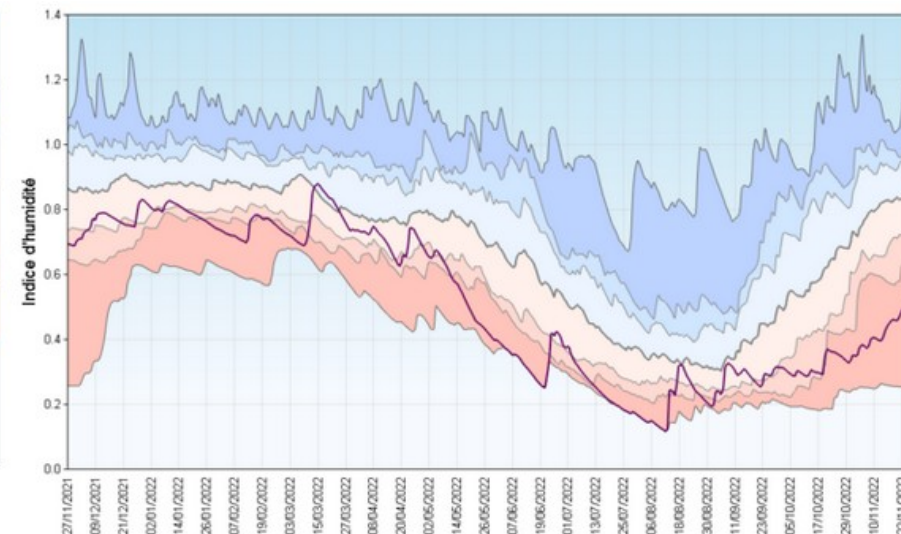
Une sécheresse précoce et prolongée

Indice d'humidité des sols agrégé

28 novembre 2021 au 27 novembre 2022



Aveyron



Lozère



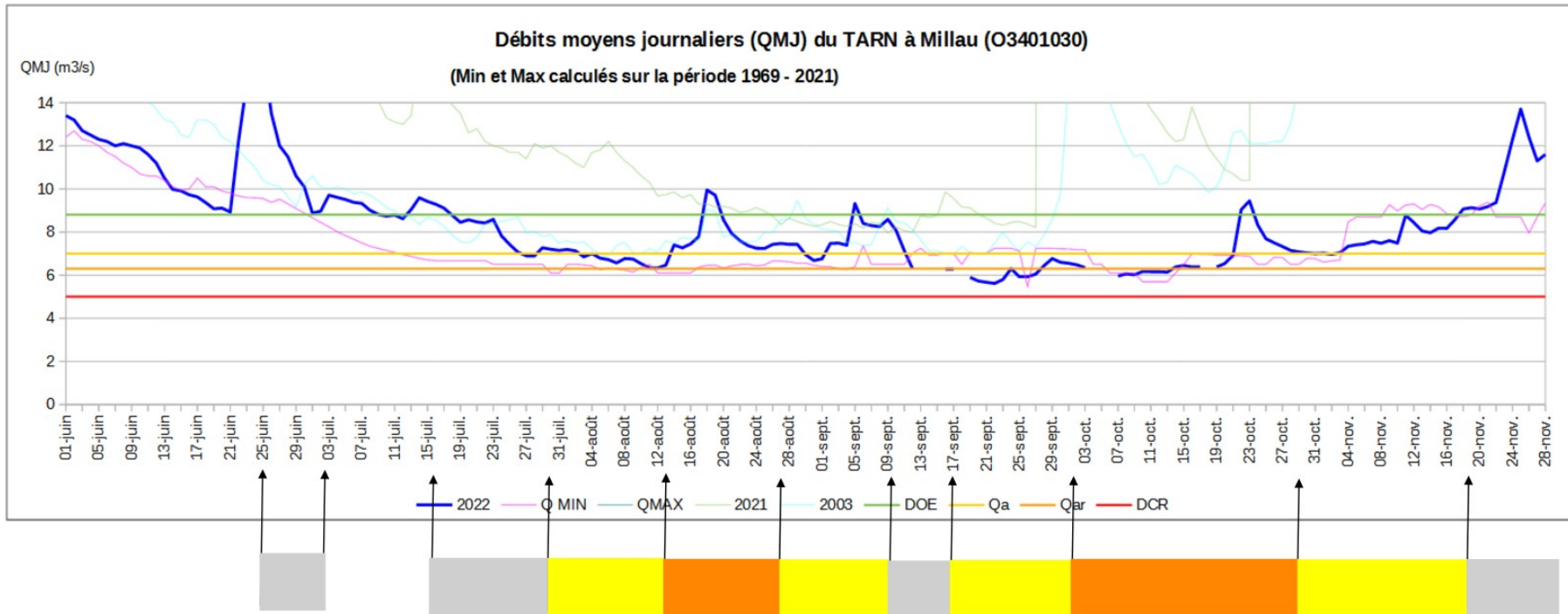
Édité le : 28/11/2022 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 28/11/2022 à 10:46 UTC

— Indice d'humidité quotidien — Médiante quotidienne — 1er décile quotidien — 2e décile quotidien — Médiante quotidienne
— 8e décile quotidien — 9e décile quotidien — Record quotidien bas — Record quotidien haut

GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

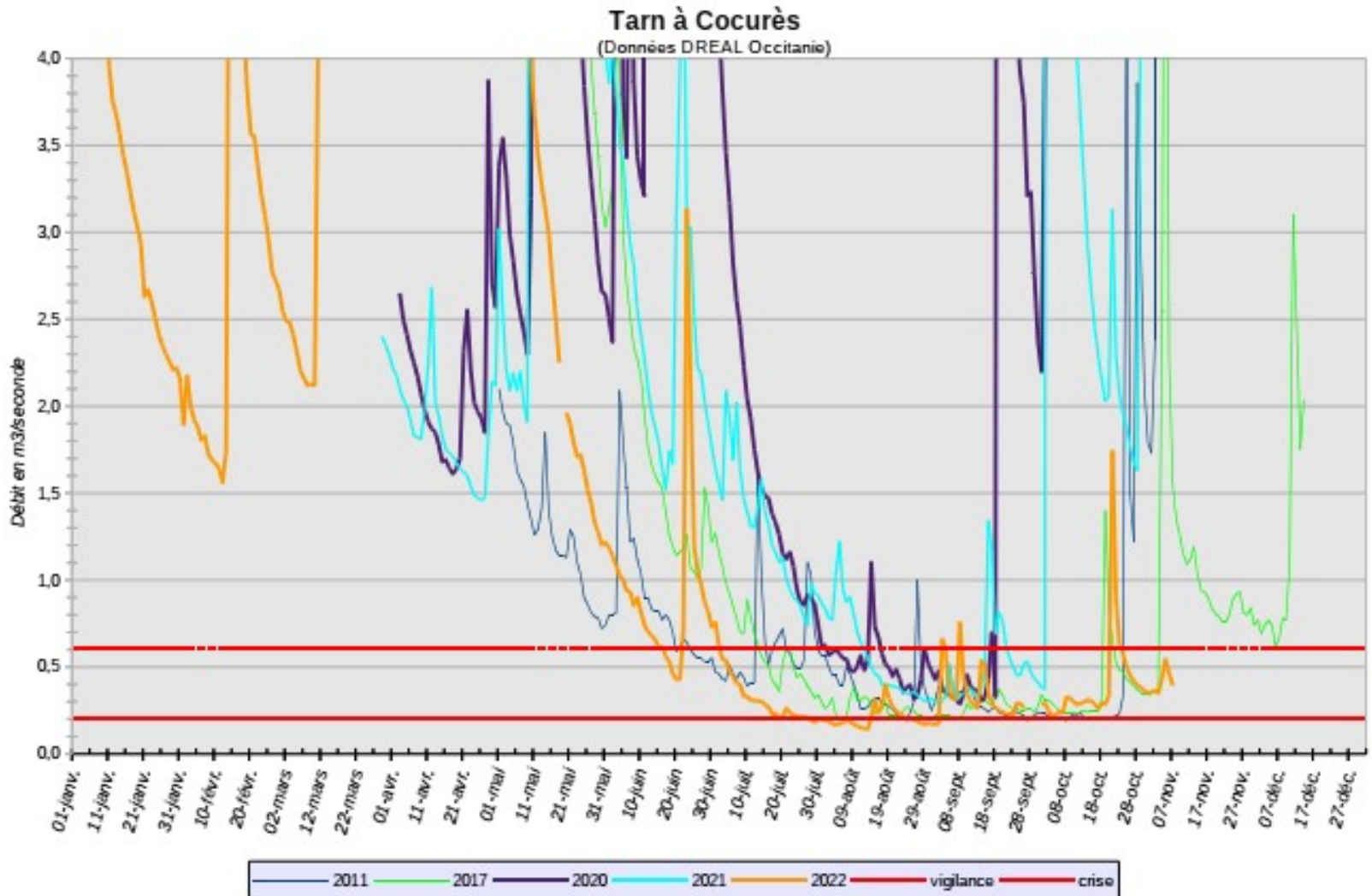
Franchissement des débits seuils

Le Tarn à Millau



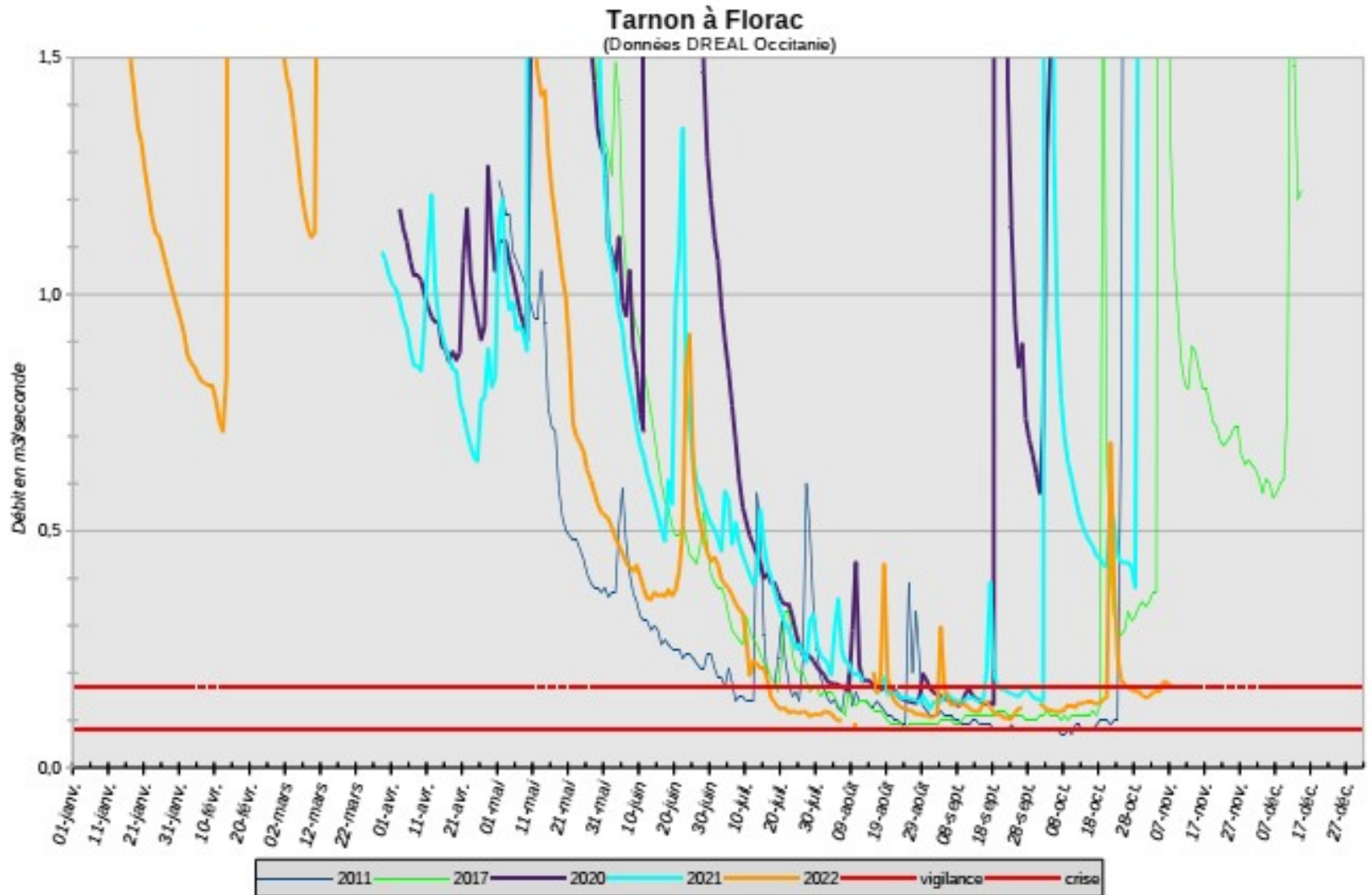
GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

Franchissement des débits seuils



GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

Franchissement des débits seuils



GESTION DE L'ÉTIAGE 2022

Gestion hebdomadaire par département

Zones d'alerte	Niveaux de gravité atteints en 2022																												
	S*	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	
48_Le Tarn	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
48_Le Tarnon (hors Mimente)	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
12_Le Tarn**																													
30_La Dourbie																													

*Le tableau présente le niveau de gravité dans lequel est classée la zone d'alerte à la fin de la semaine (S) considérée.

**Pour la ZA_12 Le Tarn, le niveau de gravité présenté est celui qui s'applique pour les prélèvements en eaux superficielles (= hors réseaux AEP).

ORGANISATION FUTURE DE LA GESTION

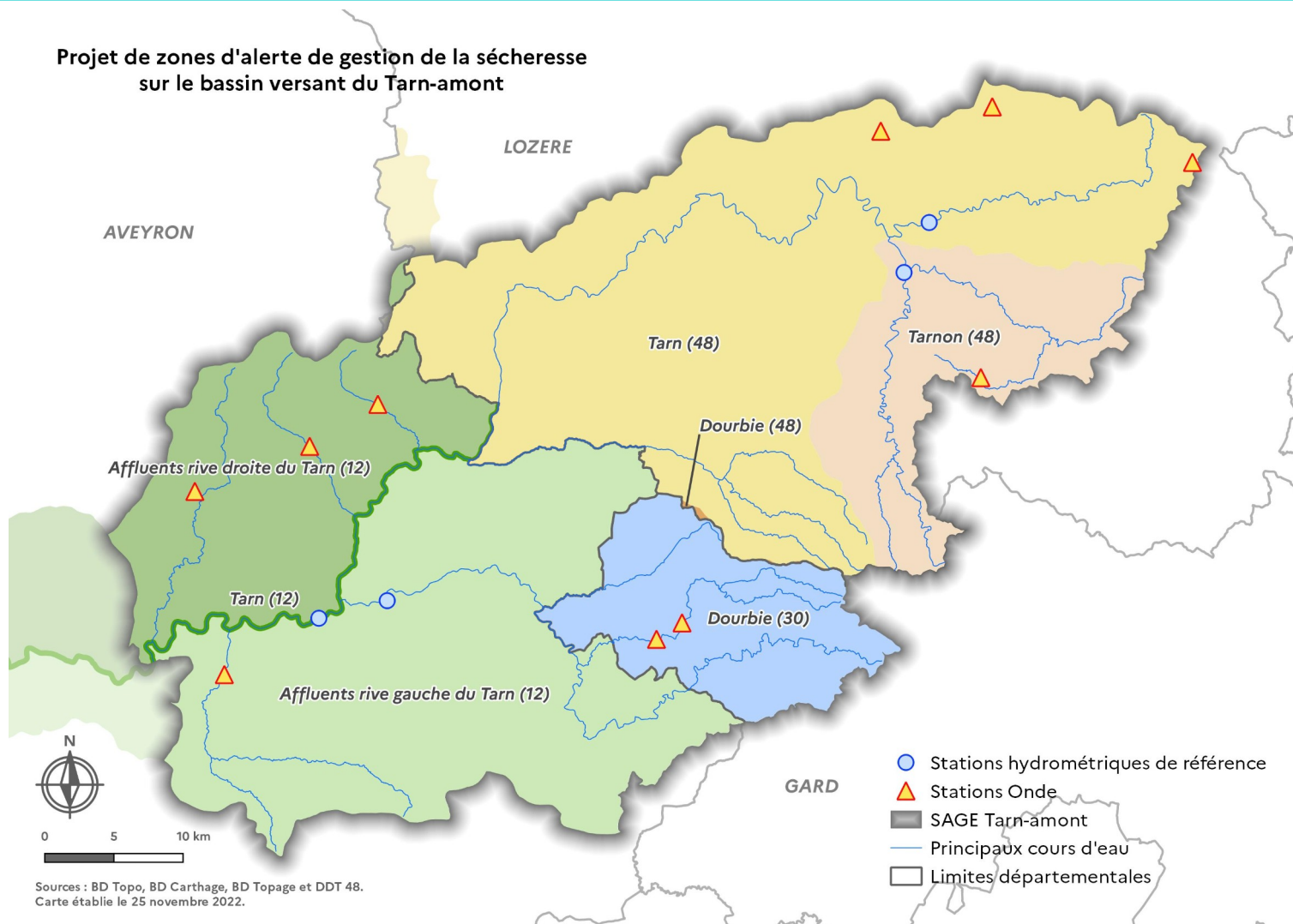
Arrêtés cadres et gouvernance

- Arrêté d'orientation de bassin (AOB)
Adour-Garonne du 7 juillet 2021
NB. Avenant *en cours de rédaction* (tableau des mesures de restriction des usages de l'eau)
- Arrêté cadre interdépartemental du bassin du Tarn (ACI Tarn) *en cours de rédaction*
- Arrêtés d'application départementaux

ORGANISATION FUTURE DE LA GESTION

Zones d'alerte sur le bassin du Tarn-amont

Projet de zones d'alerte de gestion de la sécheresse
sur le bassin versant du Tarn-amont



ORGANISATION FUTURE DE LA GESTION

Zones d'alerte sur le bassin du Tarn-amont

Zones d'alerte	Stations hydro-métriques	Niveaux de gravité et débits seuils				Mesures de restriction
		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	
48_Le Tarn	Le Tarn à Bédouès	610 l/s	410 l/s	280 l/s	200 l/s	Cf. AOB Adour-Garonne + ACI Tarn
48_Le Tarnon (avec Mimente)	Le Tarnon à Florac	170 l/s	130 l/s	100 l/s	80 l/s	
48_La Dourbie	Suivi ZA_12_Affluents rive gauche du Tarn					
12_Le Tarn	Le Tarn à Millau	8 800 l/s	7 000 l/s	6 300 l/s	5 000 l/s	
12_Affluents rive droite du Tarn	3 stations Onde (Lumensonesque, ruisseau du Bourg, Muse)					
12_Affluents rive gauche du Tarn	La Dourbie à Millau	<i>À définir</i>				
30_La Dourbie	Suivi ZA_12_Affluents rive gauche du Tarn					

ORGANISATION FUTURE DE LA GESTION

Mesures de restriction des usages de l'eau

- 1 - Irrigation agricole et arrosage
- 2 - Lavage et nettoyage
- 3 - Loisirs
- 4 - ICPE, hydroélectricité, moulins, ouvrages hydrauliques
- 5 - Rejets dans le milieu naturel

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU TARN-AMONT

1^{ER} DÉCEMBRE 2022 – VERRIÈRES

Gestion de la sécheresse par les DDT(M)



Le Tarn en amont du seuil
de Sainte-Énimie – 25/08/2022

**Merci pour votre
attention**